



Dépêche 26/03

Déclaration préalable sur la réorganisation de la surveillance

Monsieur le président,

Lorsque votre prédécesseur a lancé le processus DOUANES 2005, il a fixé pour objectif le recentrage sur le cœur de métier, tout en s'engageant sur le maintien des effectifs et un accompagnement social de haut niveau. De même il affichait la volonté d'un vrai dialogue social réalisé dans la transparence.

Aujourd'hui nous faisons le constat que nous n'avons pu abandonner des missions telle que le retrait des fruits et légumes et les PPA. Votre volonté de recentrage avait pour objet une plus grande efficacité de la douane et de sortir de la crise identitaire, du malaise ressenti par des personnels mis à toutes les sauces ces dernières années.

Vous maintenez que la réforme se fera à effectifs constants. Nous jugerons sur pièce, mais nous ne cachons pas notre inquiétude devant les discours gouvernementaux sur le dégraissage de la fonction publique. L'exemple cruel des CI a montré que nos analyses sur l'emploi douanier étaient justes.

Nous réitérons notre demande de voir traiter le dispositif aéronaval et la recherche dans le cadre de la réforme de la surveillance. Pour nous, la surveillance est un tout, la réflexion doit être globale.

Concernant l'accompagnement social nous notons une remise à niveau en valeur constante de l'IME à hauteur de 1993. Comme lors, cette augmentation ne permet pas d'atteindre un montant à la hauteur des efforts consentis par certains agents. Toujours rien, également, sur la revalorisation de l'IRTI à 80 points ni sur la bonification retraite.

Malgré votre volonté affichée de transparence, la réalité du dialogue correspond bien aux mauvaises habitudes de notre ministère. Le nombre record de réunions locales et nationales masque mal la qualité médiocre du dialogue. Nous vous avons remis un dossier complet sur notre vision de la réorganisation. Cette contribution ne prétendait pas être l'unique solution mais une base à mettre en débat. Nous n'en retrouvons rien.

Ainsi, nous pensons qu'une autre réflexion sur les « A » surveillance aurait dû être menée. Pour la CFDT la mise en place de « A » chefs de poste permettrait à ceux-ci d'exercer pleinement un rôle d'animateur, de formateur et de représentation. En outre elle constituait, par le biais d'un concours interne spécial, une reconnaissance des qualifications et une possibilité de repyramidage en surveillance. Nous voyons que les personnels de la surveillance sont, une fois de plus, les laissés pour compte.

Au final, rien à espérer en terme de missions, de moyens (tributaires d'un budget probablement en baisse), de revalorisation de carrières. Les personnels jugeront et agiront.